



3 5036 01015920 3

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada
à l'Ambassadeur des États-Unis*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 22 juillet 1944.

N° 74

EXCELLENCE,

En réponse à votre note n° 171 du 19 juillet 1944, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement canadien a renouvelé pour six mois, à compter du 26 juillet 1944, la permission accordée à *Pan American Airways* de faire survoler la Colombie-Britannique aux avions qui font le service entre Seattle (Washington) et Juneau (Alaska). Cette permission est accordée aux mêmes conditions que celles qui sont stipulées dans ma note n° 9 du 26 janvier 1944.

2. Le Gouvernement canadien considère que la question de refaire le plein d'essence à Comox et Port-Hardy devrait être laissée en suspens jusqu'à la révision de l'accord général relatif aux services de transport aérien entre le Canada et les États-Unis.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

N. A. ROBERTSON,
*Pour le Secrétaire d'État
aux Affaires Extérieures.*